



Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL Du 15 décembre 2025

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42
Présents : 23
Procurations : 1
Excusés : 1
Absents :
Votants : 23
Date de la convocation : 5/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

PRESENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET, Mme Marie-Anne DRIEF, Mme Sylvie GERARD, M. Antoine KAUFFEISEN, M. Jean-Christophe SANCHEZ,

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA, M. Olivier CARTE, M. Dominique MARQUET, M. Floréal MUNOZ, M. Jean-Louis REMY, M. Michel ZDAN, M. Dominique BLANCHOT, Mme Danielle TENSA

Communauté de Communes du Volvestre : M. Pierre CAILLET, M. Max CAZARRE, M. Jean-Marc ESQUIROL, M. Jean-Louis GAY, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Anne-Marie NAYA, M. Gérard ROUJAS, M. Rémi RAMOND, Mme Nadia LEMAISTRE, M. Stéphane WAWRYNIAK,

EXCUSES :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René MARCHAND

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO,

ABSENTS :

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Anicet AGBOTON, M. Paul-Marie BLANC, M. Serge BONNEMAISON, M. Pierre LAGARRIGUE, M. Daniel PAREDE, M. Nicolas ROSTAING, M. Henri ROUAIX, M. Christian SENSEBE M. Jacques SERVAT M. Loïc GOJARD M. Jean-Paul AMOUROUX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Thierry BONCOURRE, M. Yoann DARCHE, M. Roger SIRABELLA, M. Sébastien VINCINI, Mme Nadia ESTANG, M. Régis GRANGE, Mme Céline GABRIEL, I, M. Joël MASSACRIER, M. Bernard TISSEIRE, M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean CHALDUC, M. Raphael DHERS, Mme Maryse VEZAT-BARONIA, M. Pierre VIEL, M. Stéphane BAROUSSE, Mme Béatrice MAILHOL

POUVOIR :

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Bastien HO donne pouvoir à M. Stéphane WAWRYNIAK

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h05

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Gerard CAPBLANQUET est désignée pour être secrétaire de séance.

Votants :22/ Pour : 22/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 24/11/2025.

Gérard ROUJAS, Président, demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal.
En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

Votants :22/ Pour :22/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité

La présentation faite lors du Conseil Syndical est jointe en annexe et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

Ressources humaines

1/ Mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé

M AZEMA René informe que les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au plus tard le 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et le 1er janvier 2026 pour la Santé.

Il précise que cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ».

Vu l'avis du comité social territorial en date du 02/12/2025.

A compter du 01/01/2026, de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour les agents **présentant des contrats labellisés** pour « **Le risque santé** »

De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à **18 €/mois** et par agent.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé en leurs propres noms et qui présenteront une attestation de labellisation à cet effet.

Votants : 22/ Pour : 22/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité

Contractualisations

2/ Avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026, pour la période 2025-2026

Présentation de M. ZDAN, l'avenant ne modifie que les appellations et donc la forme mais pas le contenu et le fonctionnement existant. La demande de nouvelle délibération émane de la Région.

Votants : 22/ Pour :22/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité

3/Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la ville d'Auterive signée le 6 juin 2023

Présenté par René Azéma, en sa qualité de maire de Auterive.

La ville d'Auterive s'est engagée dans le programme national Petites Villes de Demain (PVD), en signant la convention d'adhésion le 8 juin 2021, puis la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 6 juin 2023 avec l'ensemble de ses partenaires : Communauté de Communes du Bassin Auterivain, Préfecture de la Haute-Garonne, Conseil régional, Conseil départemental, Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Sud Toulousain, ANAH, Banque des Territoires, Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Fondation du Patrimoine.

La convention-cadre PVD-ORT initiale prévoit une entrée en vigueur effective du programme à la date de la signature de la convention, soit le 6 juin 2023, jusqu'à mars 2026. Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, il est proposé de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis dans l'avenant en annexe de la délibération.

**Votants : 22/ Pour :22/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité**

18h15 : arrivée de Stephane WAWRYNIAK

SCoT

3/ Discussion et approbation des modifications sur le projet de révision du SCoT suite à l'enquête publique

Gérard C. prend la parole et présente le déroulé et le bilan de l'enquête publique,

Le rapport de l'enquête complet a été mis à disposition des élus et présent pour l'ensemble des habitants sur le site du Pays Sud Toulousain.

Présentation de Coline ETIENNE.

Pour rappel, en complément de la réponse à l'avis de la MRaE validé en conseil syndical de septembre et intégré au dossier d'enquête publique, les modifications majeures ont toutes été discutées en commission SCoT, puis en bureau.

Introduction et rappel des avis rendus sur le SCoT

M. LEFEVRE, indique qu'il existe un projet de méthaniseurs sur sa commune. Le projet sera présenté au pôle ENR en janvier. La question majeure est de savoir si le projet est consommateur d'espace.

Réponse que Coline Etienne : ce point est en cours de vérification par le service SCoT. Les services de l'Etat ont également été interrogés. Mais il semblerait logique que si le projet est important, il ne puisse pas être considéré comme nécessaire à l'activité agricole, il serait donc consommateur d'espace.

Chloé Favre : est d'accord avec l'analyse préalable, mais celle-ci reste à confirmer cependant car des exceptions existent.

Rémi RAMOND : rappelle que la position de Carbonne est défavorable au projet en raison de l'application du « zéro artificialisation nette ».

Gérard CAPBLANQUET : répond que cet avis, alors que le SCoT a l'obligation de territorialisation le « zéro artificialisation nette » intégré dans le Schéma régional, est un avis défavorable sur le SCoT entier.

Préservation du cycle de l'eau

Stéphane WAWRYNIAK : relève une prescription du DOO du SCoT sur les inventaires à réaliser des zones humides sur les zones prévues en extension urbaine. En effet, selon lui sa commune est considérée comme zone humide au regard de la police de l'eau. Le problème est la définition de la zone humide qui pourrait interdire toute extension dans certaines communes.

MIAJOU...
...
...
...
...

Préserver la biodiversité

Proposition de prise en compte validée par les élus présents : supprimer « notamment » et mettre « le cas échéant », cette phrase est donc retenue : « Il s'appuiera sur l'inventaire du département ainsi que le cas échéant sur des connaissances des acteurs locaux compétents »

M.ZDAN, demande si les ZNIEFF sont considérées comme des inventaires dans le cadre de cette disposition ?

Réponse : Oui pour le SCoT.

Il remarque que l'état a déjà demandé un inventaire supplémentaire sur une zone située en zone de ZNIEFF. A préciser dans le SCoT

Préserver les sols et les paysages

Réserve de la commission d'enquête de baisser la fourchette haute de 20% de la consommation foncière et enveloppe indicative. Cette réserve doit être levée pour que l'avis de la commission d'enquête soit favorable au projet de SCoT révisé.

Travail fait par Chloé Favre du département dans le cadre de l'accompagnement technique à la révision du SCoT : Valeur indicative, moyenne de la consommation des communes par typologie, on respecte bien la Loi Climat et Résilience.

Gérard CAPBLANQUET : Indique qu'on reste avec une fourchette, donc avec une marge de manœuvre dans le cadre de la compatibilité. Tout est comptabilisé sauf pour les zones d'activités mutualisées.

Ramond : projet de réhabilitation de la gravière Carbonne qui représente 6 ha en consommation. Il indique que des projets peuvent impacter les communes malgré elles. Il indique que le SCoT est le seul lieu d'expression sur le sujet.

René AZEMA indique qu'il a les mêmes surfaces foncières que Carbonne pour un bien plus grand nombre d'habitants. Et qu'il estime que la loi et l'application qui en est faite dans le SCoT ne rend pas les projets irréalisables.

P. LEFEVRE, indique qu'il ne faut pas se battre commune par commune mais plutôt tous ensemble.

Départ à 19h13 de M. LEFEVRE, Mme NAYA, M. WAWRZYNIAK, M. CAILLET et M. RAMOND. Restent 18 élus.

Coline ETIENNE poursuit la présentation.

Habitat abordable et social

Max CAZARRE demande si les projets privés peuvent être réalisés par des privés.

Olivier CARTE : oui, le particulier peut être un bailleur social par convention.

Vote sur les modifications présentées malgré l'absence de quorum : unanimité des présents

**Votants :18/ Pour :18/ Contre : / Abstention :
Adopté à l'unanimité des présents (mais non validée car absence de quorum)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44

Le Président

Gérard ROUJAS

Le secrétaire de séance

Gérard CAPBLANQUET